

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 23 novembre 2017
Délibération n° : 2017- 51
Date de convocation : jeudi 16 novembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2017

Publication : 27/11/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : Validation des référentiels marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras : Accueil d'hébergement et de restauration, Accueil prestations de loisirs et de découverte, Accueil espaces de visites et de découverte

Secrétaire de séance : Alain BLANC

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix);

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix); Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);

Communes :

Abriès : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvioux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceilac : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, présent ;

Eygliers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molines-en-Queyras : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée (pouvoir à Francis MARTIN) ;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI ;

Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras : Dominique MOULIN, 1^{er} Vice-président, et Mélody BLAISE, agent ;

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA ;

Chambre d'agriculture : François PHILIP ;

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS, excusé, Pierre BLANC, présent.

Exposé des motifs :

Le Parc naturel régional du Queyras s'est donné pour mission de soutenir la vie économique. Pour atteindre cet objectif, il a choisi d'inscrire dans sa Charte 2010 - 2021 le développement de la marque Parc naturel régional afin de valoriser durablement les produits, savoir-faire et services d'accueil ainsi que de créer une véritable dynamique de soutien à l'activité économique du territoire.

Aussi, après avoir été initiée en 2012 et expérimentée depuis lors, la démarche de marque Parc se poursuit et s'amplifie grâce au travail mené en interparc tourisme régional.

En 2016, la marque Parc évolue et fusionne les marques Accueil, savoir-faire et produits. Elle devient la marque Valeurs Parc et la commission a changé de nom en conséquence le 18 mai 2017.

Parallèlement, tout un travail a été mené pour modifier les référentiels existants et les adapter aux exigences de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Ces référentiels ont été validés par cette dernière lors de sa commission du 21 septembre 2017.

Pour finir, il restera encore à modifier le référentiel sur le savoir-faire du bois et surtout à créer les référentiels pour les produits.

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La délibération n° 2012 5 du Comité syndical du 02/02/12 validant la stratégie de valorisation conjointe des ressources du territoire et de la Marque Parc : « la Marque Parc est l'outil permettant de travailler sur la dynamique de réseau et l'amélioration de la qualité de l'offre, et doit donc être lancée dans les plus brefs délais, par une définition des critères et de la gouvernance » ;
- La validation accordée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 21 septembre 2017.

Considérant :

- Le développement de la Marque Parc naturel régional du Queyras afin de valoriser durablement les services d'accueil, savoir-faire et les produits ainsi que de créer une véritable dynamique de soutien à l'activité économique du territoire, depuis 2012 ;
- L'évolution de la Marque Parc en marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras en 2016 et la nécessaire adaptation des référentiels et les adapter aux exigences de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 23 novembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 20
Abstentions : 0

- D'approuver les référentiels modifiés de la Marque Parc naturel régional du Queyras en marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras, pour :
 - o Les prestations d'hébergement et/ou de restauration ;
 - o Les prestations de loisirs et de découverte ;
 - o Les prestations d'accueil dans les sites de visite et de découverte.

Dont une convention de chaque est jointe en annexe.

- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.


Le Président
Christian GROSSAN